



NOTE DE PRÉSENTATION
DE LA
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
2025
BUDGET PRINCIPAL



1. LES AJUSTEMENTS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	3
1.1. LES DÉPENSES.....	4
1.2. LES RECETTES	6
2. LES AJUSTEMENTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT.....	8
2.1. LES DÉPENSES.....	9
2.2. LES RECETTES	10



1. LES AJUSTEMENTS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT

DEPENSES en €

Chapitres	BP, BS et reports	DM1	TOTAL
011 - Charges à caractère général	18 442 440,78	382 217,00	18 824 657,78
012 - Charges de personnel	46 178 139,00	576 912,00	46 755 051,00
014 - Atténuations de produits	413 241,00	-	44 814,55
65 - Autres charges de gestion courante	5 182 977,72	-	33 750,00
66 - Charges financières	7 188 616,00	47 651,00	7 236 267,00
67 - Charges exceptionnelles	94 000,00	-	94 000,00
TOTAL opérations réelles	77 499 414,50	928 215,45	78 427 629,95
042 - Opérations d'ordre de section à section	5 819 797,91	768 677,82	6 588 475,73
023 - Virement à la section d'investissement	3 006 898,00	-	872 444,00
TOTAL opérations d'ordre	8 826 695,91	103 766,18	8 722 929,73
TOTAL DEPENSES	86 326 110,41	824 449,27	87 150 559,68

FONCTIONNEMENT

RECETTES en €

Chapitres	BP, BS et reports	DM1	TOTAL
013 - Atténuations de charges	290 000,00	-	290 000,00
70 - Produits des services et du domaine	4 347 230,62	137 158,00	4 484 388,62
73 - Impôts et taxes	16 725 898,00	144 801,00	16 870 699,00
731 - Fiscalité locale	51 926 680,00	-	51 926 680,00
74 - Dotations et participations	8 467 697,87	525 419,15	8 993 117,02
75 - Autres produits de gestion courante	1 037 632,00	2 957,00	1 040 589,00
76 - Produits financiers	1 915 453,62	3 114,12	1 918 567,74
77 - Produits exceptionnels	12 000,00	-	12 000,00
TOTAL opérations réelles	84 722 592,11	813 449,27	85 536 041,38
042 - Opérations d'ordre de section à section	1 288 020,09	11 000,00	1 299 020,09
TOTAL opérations d'ordre	1 288 020,09	11 000,00	1 299 020,09
Excédent reporté	315 498,21		315 498,21
TOTAL RECETTES	86 326 110,41	824 449,27	87 150 559,68

1.1. LES DÉPENSES

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 824 449,27 €, constituées de dépenses réelles à hauteur de 928 215,45 € minorées par des dépenses d'ordre de 103 766,18 €.

➤ Chapitre 011

Les **charges à caractère général** nécessitent un complément de 382 217 €, détaillé comme suit :

- 199 637 € relatifs au marché avec la Ligue de l'enseignement-Fédération des Bouches-du-Rhône (FAIL 13) pour les séjours, activités de loisirs et périscolaires,
- 110 000 € fléchés sur la filière Argile pour les évènements de fin d'année, en lien avec l'attribution de compensation définitive allouée par la Métropole Aix-Marseille-Provence concernant le transfert de la cette compétence au 1^{er} janvier 2025,
- 30 000 € pour l'étude sur la Santé de l'impact de la végétalisation des cours d'école, financée par l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARS),
- 23 750 € transférés du chapitre 65 à la demande du Comptable public et concernant le protocole d'accord conclu avec la société SOGERES,
- 15 000 € liés à l'ajustement des frais d'affranchissement,
- 3 830 € à régler à la société Ayming dans le cadre de sa mission de recouvrement des Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale.

➤ Chapitre 012

La prévision budgétaire sur **les charges de personnel** augmente de 576 912,00 €, en fonction d'une réévaluation de l'atterrissement des données prévisionnelles 2025 :

- au 31/12/2024, 18 agents étaient en contrat Parcours emploi compétence (PEC), dont 16 affectés au sein du Service Propreté. France Travail a cessé de prendre en charge le financement de ces contrats. Afin de maintenir le niveau de la qualité du service rendu, la Ville a recruté des agents contractuels, ce qui a représenté un coût supplémentaire estimé à 380 000 €,
- compte tenu du nombre important de festivités prévues sur la période allant de fin juin à début septembre, la Ville a accordé, à titre exceptionnel, une dérogation au contingent mensuel de 25 heures supplémentaires pour certains services dits opérationnels. Cela a engendré une hausse des heures supplémentaires, représentant un coût estimé à 56 000 €,
- la suppression du coefficient de Bradford à compter du 1^{er} juillet 2025 a représenté une hausse estimée à 70 000 €,



- le budget primitif 2025 présenté au Conseil municipal du 20 décembre 2024 anticipait déjà une hausse du taux des cotisations patronales à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Toutefois, le décret d'application actant les modalités de cette hausse n'a été publié que le 30 janvier 2025, il a donc fallu réajuster la prévision.

➤ Chapitre 014

Le poste des **atténuations de produits** est revu à la baisse de 44 814,55 €, conséquence d'une part, de la notification du Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) plus basse que l'estimation faite au Budget Primitif 2025, soit un gain de 47 118 €, et, d'autre part, d'un ajustement à la hausse des versements de fiscalité à hauteur de 2 303,45 €.

➤ Chapitre 65

Les **autres charges de gestion courante** diminuent de 33 750 €, correspondant :

- au transfert au chapitre 011, de 23 750 € relatif au protocole d'accord conclu avec la société SOGERES,
- à l'ajustement du budget alloué aux admissions en non-valeur et les créances éteintes, soit - 10 000 €.

➤ Chapitre 66

L'actualisation prévisionnelle **des charges financières** prend en compte l'impact des échéances trimestrielles des emprunts mobilisés en 2025 pour un montant de 67 651 €.

Par ailleurs, des tirages moins importants qu'anticipés de la ligne de trésorerie permet de récupérer 20 000 € sur ce poste.

➤ Les dépenses d'ordre

En baisse au global de 103 766,18 €, le montant de ces dépenses résulte d'une diminution du virement à la section d'investissement de 872 444 €, compensée pour partie par une hausse de certaines opérations d'ordre de section à section (recettes équivalentes en section d'investissement), à hauteur de :

- 538 852,82 € pour les dotations aux amortissements des immobilisations,
- 229 825 € au titre des dotations aux provisions pour risques et charges (recettes équivalentes en section d'investissement).



1.2. LES RECETTES

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à 824 449,27 €, constituées de recettes réelles à hauteur de 813 449,27 €, majorées par des recettes d'ordre de 11 000 €.

➤ Chapitre 70

Les **produits des services du domaine** augmentent de 137 158 € suite à la prise en compte de :

- une nouvelle convention avec la Métropole, pour la gestion de la Maison Métropolitaine de l'Habitat à hauteur de 91 980 €,
- un avenant à la convention avec l'EPCI au titre de la compétence « entretien de la voirie supportant la circulation d'un transport collectif en site propre » qui étend le périmètre initial au linéaire du tracé du BUS+ et de la portion aubagnaise du Val'Tram, soit 39 712 €,
- un complément de refacturation de 5 466 € au CCAS en vertu de la convention qui lie la Ville à son établissement public.

➤ Chapitre 73

Ce poste évolue positivement de 144 801 € suite au rapport de la CLECT du 4 septembre 2025, qui a déterminé notamment l'attribution de compensation (AC) définitive en fonctionnement pour la restitution de la filière Argile à la Ville d'Aubagne, pour un montant de 15 070 702 €, nécessitant un ajustement de crédits de 154 581 € par rapport à la prise en compte de l'AC provisoire au Budget Supplémentaire 2025.

Par ailleurs, la notification du FPIC à hauteur de 341 055 € requiert un ajustement à la baisse de l'inscription budgétaire afférente, de 9 780 €.

➤ Chapitre 74

Ce poste enregistre une augmentation de 525 419,15 €, correspondant pour plus de 80 % à des notifications de **participations** en provenance des partenaires financiers de la Ville, listées ci-dessous :

- 161 506,26 € de la CAF (surplus de versements, financement des colonies apprenantes, nouvelle participation pour le service public de la petite enfance (SPPE)),
- 151 000 € du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour soutenir l'activité culturelle municipale,

- 30 000 € de l'ARS (cf. 1.1 DÉPENSES chapitre 011),
- 19 000 € de la Sofia, pour le Festival Grains de Sel,
- 16 000 € de la DRAC pour la réalisation d'un diagnostic historique patrimonial et technique sur le Monument aux morts de la guerre 1914-1918,
- 10 000 € du Conseil Régional pour la commémoration des 130 ans de la naissance de Marcel Pagnol, et 5 000,00 € pour le Festival Grains de Sel 2025,
- 13 722, 89 € de l'Éducation Nationale au titre du service minimum d'accueil les jours de grève,
- 10 000 € du Centre National du Livre, également pour le Festival Grains de Sel,
- 5 000 € de l'Agence nationale du sport, pour le projet Aisance Aquatique,
- 5 000 € de l'État pour le service de proximité France Services, via le FNADT (en complément des 20 000 € déjà inscrits au BP 2025).

En outre, cette décision modificative prend en compte des notifications d'allocations compensatrices de taxes foncières et de taxe d'habitation respectivement à hauteur de 71 483 € et 27 707 €.

➤ **Chapitre 75**

La prévision de ce chapitre progresse de 2 957 €, en raison d'une régularisation de frais liés à la gestion des comptes de tiers en matière de péril.

➤ **Chapitre 76**

Les produits financiers augmentent de 3 114,12 €, en lien avec la perception de revenus issus des valeurs mobilières de placement.

➤ **Les recettes d'ordre**

L'ajustement porte sur des reprises de provisions constituées pour contentieux, à hauteur de 11 000 € (dépenses d'investissement équivalentes).

2. LES AJUSTEMENTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT

DEPENSES en €

Chapitres	BP, BS et reports	DM1	TOTAL
13 - Subventions d'investissement	-	30 000,00	30 000,00
16 - Emprunts et dette assimilés	10 151 008,26	23 386,00	10 174 394,26
20 - Immobilisations incorporelles	1 043 366,45	-	1 043 366,45
204 - Subventions d'équipement versées	18 241,40	-	18 241,40
21 - Immobilisations corporelles	7 673 421,51	142 062,55	7 815 484,06
23 - Immobilisations en cours	11 755 864,29	108 969,55	11 646 894,74
26 - Participations	3 040,00	-	3 040,00
45 - Opérations pour comptes de tiers	328 238,00	23 845,61	352 083,61
TOTAL opérations réelles	30 973 179,91	110 324,61	31 083 504,52
040 - Opérations d'ordre de section à section	1 288 020,09	11 000,00	1 299 020,09
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 270 000,00	1 000 000,00	2 270 000,00
TOTAL opérations d'ordre	2 558 020,09	1 011 000,00	3 569 020,09
Déficit d'investissement	4 988 243,53		4 988 243,53
TOTAL DEPENSES	38 519 443,53	1 121 324,61	39 640 768,14

INVESTISSEMENT

RECETTES en €

Chapitres	BP, BS et reports	DM1	TOTAL
10 - Dotations (hors 1068)	1 900 000,00	-	1 900 000,00
1068 - Affectation du résultat	1 220 105,83	-	1 220 105,83
13 - Subventions	13 542 528,30	-	13 542 528,30
16 - Emprunts et dette assimilés	9 000 000,00	-	9 000 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	-	3 047,00	3 047,00
23 - Immobilisations en cours	2 800,00	-	2 800,00
27 - Autres immobilisations financières	110 438,00	-	110 438,00
45 - Opérations pour comptes de tiers	386 875,49	132 043,79	518 919,28
024 - Cessions d'actifs	2 260 000,00	90 000,00	2 350 000,00
TOTAL opérations réelles	28 422 747,62	225 090,79	28 647 838,41
040 - Opérations d'ordre de section à section	5 819 797,91	768 677,82	6 588 475,73
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 270 000,00	1 000 000,00	2 270 000,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 006 898,00	872 444,00	2 134 454,00
TOTAL opérations d'ordre	10 096 695,91	896 233,82	10 992 929,73
TOTAL RECETTES	38 519 443,53	1 121 324,61	39 640 768,14

2.1. LES DÉPENSES

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à 1 121 324,61 €, constituées de dépenses réelles à hauteur de 110 324,61 €, et de dépenses d'ordre de 1 011 000 €.

➤ Chapitre 13

Il s'agit de l'annulation de la subvention de l'ARS relative à l'étude d'impact sur la santé de la végétalisation des cours d'écoles, constatée en 2024 par erreur en section d'investissement. Cette recette, d'un montant de 30 000 €, fait l'objet d'une réinscription en recettes de fonctionnement.

➤ Chapitre 16

L'augmentation de **l'annuité en capital de la dette** résulte de la mobilisation de l'emprunt ARKEA 2025. Une échéance intervenant avant le 31 décembre 2025, le montant du capital remboursé est réévalué à la hausse pour 23 836 €.

➤ Chapitres 21 et 23

Outre des transferts de crédits entre les chapitres 21 et 23, qui se neutralisent, les **dépenses d'équipement** au titre de ces 2 chapitres augmentent globalement de 33 093 €, correspondant à des travaux entrepris sur la coupole de la piscine Alain Bernard.

➤ Chapitre 45

Les comptes 45 "opérations sous mandat", qui retracent les mouvements financiers réalisés pour le compte de tiers doivent être au final équilibrés en dépenses et en recettes. A l'issue d'un travail mené avec le Service de Gestion Comptable sur plusieurs années, ce document budgétaire régularise des écritures entre ces comptes tant en dépenses qu'en recettes afin de parvenir à leur strict équilibre. Côté dépenses, l'ajustement est de 23 845,61 €.

➤ Les dépenses d'ordre

Elles concernent deux postes de dépenses :

- les opérations patrimoniales, correspondant à l'intégration des dépenses d'études et de publications dans les comptes définitifs de travaux réalisés, pour un montant de 1 000 000 € (recette équivalente en investissement),



- les opérations d'ordre de transfert entre sections, comprenant des reprises de provisions pour contentieux à hauteur de 11 000 € (recette de fonctionnement équivalente).

2.2. LES RECETTES

Les **recettes en investissement** s'élèvent à 1 121 324,61 € avec 225 090,79 € en opérations réelles et 896 233,82 € au titre des opérations d'ordre.

➤ Chapitre 204

Ce poste prévoit une attribution de compensation en investissement de 3 047 €, suite au rapport de la CLECT du 4 septembre 2025 pour le transfert au 1^{er} janvier 2025 de la filière Argile de la Métropole à la Ville d'Aubagne.

➤ Chapitre 45

La régularisation de ces comptes en recettes s'élève à 132 043,79 € (Cf. Chapitre 45, 2.1 LES DEPENSES)

➤ Chapitre 024

Par délibération n° 19-300925 du 30 septembre 2025, la Ville a voté la cession du droit au bail du local 8 cours Barthélémy » à hauteur de 90 000 €. Ce chapitre retrace l'inscription budgétaire de cette transaction.

➤ Les recettes d'ordre

Elles sont constituées :

- des opérations patrimoniales, correspondant à l'intégration des dépenses d'études et de publications dans les comptes définitifs de travaux réalisés, pour un montant de 1 000 000 € (dépense équivalente en section d'investissement),
- d'une diminution du virement provenant de la section de fonctionnement de 872 444 € (dépense équivalente en section de fonctionnement),
- d'opérations d'ordre de section à section (dépenses équivalentes en section de fonctionnement) :
 - 538 852,82 € pour des dotations aux amortissements des immobilisations,
 - 229 825 € pour des dotations aux provisions pour risques et charges.